

ADMINISTRATION COMMUNALE
LORENTZWEILER



Avis au public

SERVICE URBANISME

Concerne: PAP QE – Approbation d’une modification ponctuelle du plan d’aménagement particulier «Quartier Existant» au lieu-dit «rue des Martyrs» à Lorentzweiler.

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le conseil communal de la commune de Lorentzweiler a approuvé dans sa séance du **22 octobre 2024** le projet de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier «Quartier Existant» au lieu-dit «rue des Martyrs» à Lorentzweiler qui est conforme avec la modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la commune de Lorentzweiler.

Le dossier du projet d'aménagement particulier présenté par le bureau Zeyen & Baumann de Bereldange pour le compte de l'Administration communale de Lorentzweiler concernant la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier «Quartier Existant» au lieu-dit «Rue des Martyrs» à Lorentzweiler est publié sous forme électronique sur le site internet www.lorentzweiler.lu

Lorentzweiler, le 24 octobre 2024
Le collège des bourgmestre et échevins
Marguy KIRSCH-HIRTT, bourgmestre
Paul BACH, échevin
Frazer ALEXANDER, échevin